

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

Envoyé en préfecture le 20/02/2026

Reçu en préfecture le 20/02/2026

Publié le

ID : 089-200042356-20260219-07_2026-DE

DEPARTEMENT DE
L'YONNE

ARRONDISSEMENT
D'AVALLON

SYNDICAT DES EAUX
DU TONNERROIS

Nombre de délégués :

- En exercice : 56
- Présents : 40
- Absents : 13
- Absents ayant donné
pouvoirs : 3
- Votants : 43

Compétence EAU :

Nombre de délégués :

- En exercice : 49
- Présents : 33
- Absents : 13
- Absents ayant donné
pouvoirs : 3
- Votants : 36

**Compétence
ASSAINISSEMENT
COLLECTIF :**

Nombre de délégués :

- En exercice : 20
- Présents : 14
- Absents : 4
- Absent ayant donné
pouvoir : 2
- Votants : 16

**Compétence
ASSAINISSEMENT NON
COLLECTIF :**

Nombre de délégués :

- En exercice : 5
- Présents : 5
- Absents : 0
- Pouvoir : 0
- Votants : 5

Le dix-neuf février deux mille vingt-six à dix-huit heures trente, le Comité syndical, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Marland à TONNERRE, sous la présidence de Monsieur Rémi GAUTHERON.

Etaient présents : Ancy-le-Libre : Mme Véronique BURGEVIN Annoux : M. Richard BOQUET Argenteuil-sur-Armançon : M. Sébastien SCHIER Bernouil : M. Patrice LAUGELOT CCCVT : M. Stéphane AUFRERE Chassignelles : M. Maryan TRUCHY Châtel-Gérard : M. Régis MONOT Collan : M. Francis GOGOIS Cruzy-le-Châtel : M. Jean-Pierre BRIGAND Cry-sur-Armançon : M. Claude DUBOIS Dannemoine : Mme Dominique MENTREL Dye : M. Bertrand BERLOT Epineuil : M. Yann WOJCIECHIWICZ Fleys : M. Xavier COLLON Fontaines-les-sèches : M. Hubert MONTENOT Fulvy : M. Robert HERBERT Gigny : M. Denis DUTARTRE Junay : M. Dominique PROT Mélisey : M. Eric ROUSSEAU Nuits-sur-Armançon : M. Jean-Louis GONON Pasilly : M. Julien GROGUENIN Roffey : M. Rémi GAUTHERON Rugny : M. Fabien GENET Saint-Martin-sur-Armançon : M. André MLYNARCZYK Sarry : Mme Danielle RIOTTE Sennevoy-le-Haut : M. Jean-Louis MARONNAT Serrigny : M. Christophe BOSTEL Stigny : M. Paul DE DEMO Tissey : M. Thomas LEVOY Tonnerre : M. Philippe GERTNER, M. Jean-François FICHOT Tronchoy : M. Jacques TRIBUT Vezinnes : Mme Micheline BORGHI Villon : M. Anthony BELLEGANTE Viviers : M. Christian PICQ CCLTB : M. Thomas LEVOY, M. Jean-Louis MARONNAT, M. Robert HERBERT, M. Dominique PROT et M. Jean-François FICHOT.

Délégués titulaires absents excusés suppléés : Annoux : M. Jacques ROBO suppléé par M. Richard BOQUET Dannemoine : M. Eric KLOETZLEN, décédé, est suppléé par Mme Dominique MENTREL Epineuil : M. Alain BŒUF suppléé par M. Yann WOJCIECHIWICZ.

Délégués titulaires absents excusés non suppléés : Molosmes : M. Dominique BUSSY Vezannes : M. Laurent SEURAT.

Délégués titulaires absents non excusés suppléés : Bernouil : M. Gilles VAUGEOIS suppléé par M. Patrice LAUGELOT Saint-Martin-sur-Armançon : M. Benjamin LEMAIRE suppléé par M. André MLYNARCZYK Vezinnes : M. Georges CUSSAC suppléé par Mme Micheline BORGHI CCLTB : M. François FLEURY suppléé par M. Jean-Louis MARONNAT, Mme Delphine GRIFFON suppléée par M. Robert HERBERT Mme Nadine THOMAS, décédée, suppléée par M. Dominique PROT.

Délégués titulaires absents non excusés non suppléés : Bérù : Mme Athénaïs LE COURT DE BERU Censy : M. Alexandre BARDET Cheney : M. Thomas GRAPIN Gland : Mme Sandrine NEYENS Grimault : Mme Jacqueline DE DEMO Jouancy : Mme Laurence TRANSLER Pacy-sur-Armançon : M. Jean-Luc GOUX Perrigny-sur-Armançon : M. Romaric JOLY Pimelles : Mme Nadège GOUSSARD Sennevoy-le-Bas : M. Dominique VARAILLES Yrouerre : M. Gilles GARNIER.

Pouvoirs : Aisy-sur-Armançon : M. Christian FRANCOIS, délégué titulaire, excusé, a donné pouvoir à M. Claude DUBOIS, délégué titulaire de Cry-sur-Armançon Chichée : M. Sylvain JACQUINOT, délégué titulaire, excusé, a donné pouvoir à M. Jean-François FICHOT, délégué titulaire de Tonnerre Jully : M. François FLEURY, délégué titulaire, excusé, a donné pouvoir à M. Jean-Louis MARONNAT.

Secrétaire de séance : M. Anthony BELLEGANTE, délégué titulaire de Villon.

Date de convocation : 5 février 2026

Délibération n° 07-2026

Objet : EAU -
**Connexion du réseau d'eau potable de la commune
de Mélisey au réseau aep Tonnerrois**

Note de synthèse adressée aux délégués avec la convocation

VU la délibération n° 61-2024 du comité syndical du 12 décembre 2024, autorisant le lancement d'une étude de faisabilité portant sur l'interconnexion de la Commune de Mélisey sur les ressources du SET et l'optimisation de l'alimentation en eau potable des communes de Molosmes, Mélisey et Saint Martin sur Armançon

VU les conclusions de l'étude menée par le Bureau « ARTELIA » dont le cheminement a été le suivant :



VU les différents scénarii présentés ;

Après en avoir délibéré, le comité syndical à 36 voix pour 0 voix contre et 0 abstentions DECIDE :

DE RETENIR le scenario 2 Via RD permettant de répondre à l'ensemble des Problématiques :

Construction d'un réservoir sur tour de 300 m3 à Molosmes

Suppression des réservoirs communaux

Suppression du surpresseur des Scies.

Via la RD 4,5 km : 1 790 250 € HT

D'ADOPTER le plan de financement prévisionnel estimatif :

Intitulé du projet :		Connexion du réseau d'eau potable de Mélisey au réseau aep Tonnerrois			
Porteur de projet :		SYNDICAT DES EAUX DU TONNERROIS			
Dépenses			Recettes		
Travaux/MOE	1 790 250,00 €		AESN	40 %	720 700,00 €
Etude de faisabilité	11 500,00 €		ETAT DETR	40 %	720 700,00 €
			Syndicat des Eaux du Tonnerrois	20 %	360 350,00 €
Total € HT	1 801 750,00 €		Total € HT	100 %	1 801 750,00 €
TVA 20 %	360 350,00 €		Syndicat des Eaux du Tonnerrois		360 350,00 €
Total € TTC	2 162 100,00 €		Total € TTC		2 162 100,00 €

D'APPROUVER le lancement de cette opération dont les crédits sont inscrits en dépenses au PPI 2026-2029,

DE DONNER pouvoir à Monsieur le Président d'engager la poursuite des études de réalisation du projet (dont la consultation pour le recrutement d'un maître d'œuvre)

DE SOLLICITER les aides financières auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et de l'ETAT au titre de la DETR.

Pour extrait conforme,
Le Président,



Rémi GAUTHERON

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Dijon dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Envoyé en préfecture le 20/02/2026

Reçu en préfecture le 20/02/2026

Publié le

ID : 089-200042356-20260219-07_2026-DE